

Rapport de la Délégation préélectorale internationale pour les élections législatives de 2007 au Maroc.

Rabat, 15 août 2007.

Ce rapport est établi par une délégation préélectorale internationale affectée au Maroc. Organisée en coordination avec l'Institut Démocratique National (NDI), cette délégation intervient dans le cadre d'une mission internationale pour l'observation des élections, sur invitation du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), conseil marocain chargé de la supervision des activités relatives à l'observation des élections. La Délégation a été en visite au Maroc du 9 au 15 août 2007. Cette mission préélectorale vise à montrer l'intérêt de la communauté internationale pour le développement du processus politique et de la gouvernance démocratique au Maroc, faire une évaluation pertinente et impartiale de l'environnement politique et de son impact sur les élections législatives du 7 septembre et formuler des recommandations à même de soutenir le développement démocratique au Maroc.

Présidée par Mme Frances Fitzgerald, membre du Sénat irlandais (*Seanad Éireann*), la Délégation est composée des membres suivants : Joseph Gaylord, Consultant politique et ancien Directeur du Comité républicain au Congrès; Matthew Frumin, Conseiller principal auprès du NDI; Tamara Cofman Wittes, Directrice du Projet de Démocratie et de Développement du Moyen-Orient auprès du Centre Saban pour la Politique du Moyen-Orient, relevant de l'Institution Brookings; et Abdulredha Hasan Ali Mohamed, Secrétaire Général de l'Association des Droits de l'Homme du Bahrain. La Délégation a mené son évaluation conformément à la législation marocaine et sur la base des normes internationales relatives à l'observation non partisane des élections telles qu'elles figurent dans la *Déclaration de principes pour l'Observation internationale d'Élections*.

Durant son séjour, la Délégation a rencontré un large éventail d'hommes et de femmes politiques marocains, dirigeants de la société civile, des responsables gouvernementaux, des autorités responsables des élections ainsi que les représentants des médias et de la communauté internationale à Rabat. La Délégation s'est, par ailleurs, déplacée à Fès, Meknès et Benslimane.

Une équipe internationale comptant 40 à 50 observateurs sera présente au Maroc durant la semaine couvrant le jour des élections. Cette délégation sera répartie à

travers le pays pour observer la campagne électorale, le déroulement de la journée des élections ainsi que le processus politique post-électoral. Au terme de sa mission, l'équipe des observateurs remettra son rapport.

Quant à la Délégation préélectorale, son but n'est aucunement d'intervenir dans le processus électoral. Elle n'a ni l'intention ni le pouvoir de le faire. Sa mission se limite à l'élaboration d'un rapport d'évaluation final sur le processus électoral. Car en fin de compte, c'est au peuple marocain qu'il revient de mesurer l'importance et la signification des élections de 2007. La Délégation rend le présent rapport dans la perspective de soutenir et renforcer le processus démocratique au Maroc.

I- RÉSUMÉ

Les élections du 7 septembre 2007 permettront aux Marocains de tirer avantage des ouvertures démocratiques enregistrés ces dix dernières années. Si les progrès escomptés n'ont pas toujours été constants dans ce domaine, il n'en demeure pas moins que durant cette période les efforts déployés pour favoriser l'ouverture politique et sociale du pays dans le cadre d'une monarchie centralisée ont été assez concluants. Ainsi, les élections de 2007 offrent une importante opportunité pour renforcer le processus de démocratisation au Maroc.

L'environnement électoral est marqué par un certain nombre de facteurs positifs ; citons à cet égard l'effort consenti par les grands partis politiques visant à se distinguer par des programmes électoraux axés sur les enjeux et par des campagnes basées sur les intérêts des électeurs. De même, les efforts déployés en matière d'inscription des électeurs et d'éducation civique ont eu pour but de revoir à la hausse la participation aux élections, notamment auprès des jeunes. En outre, les préparations administratives pour les élections sont prometteuses. De même, le rôle joué par la société civile en termes de défense des politiques, d'éducation et de préparation de l'observation interne des prochaines élections ont été notables et positives.

En revanche, cette activité électorale positive intervient dans un contexte marqué par un manque de confiance vis-à-vis des institutions politiques et des structures du système politique. Ce manque de confiance peut limiter l'impact de cette activité sur les élections. Les importants efforts fournis pour augmenter la participation des électeurs traduit l'inquiétude quant aux risques que représentent la désaffection des électeurs et par conséquent un faible taux de participation. En même temps, et étant donné les mécanismes de la loi électorale, il s'avère extrêmement difficile pour tout parti de réaliser une nette majorité au Parlement. De plus, il peut y avoir un important décalage entre le

nombre de votes populaires recueillis par les différents partis et leur représentation au sein du Parlement élu.

Certes, d'intenses efforts sont déployés pour promouvoir le rôle de la femme, mais il est nécessaire de poursuivre l'action dans ce sens pour déterminer les meilleurs moyens de renforcer les capacités politiques féminines. Sur un autre plan, les problèmes survenus avec la presse dernièrement peuvent avoir un impact sur la couverture des événements politiques et, par conséquent, sur les élections.

Il est donc important pour les autorités marocaines d'accorder un maximum d'ouverture durant la campagne électorale et permettre un libre échange d'idées lors de la course aux élections. En outre, de considérables efforts doivent être consentis pour que la représentativité au sein du prochain gouvernement reflète, autant que possible, la volonté du peuple marocain et que le gouvernement et le Parlement élus soient plus capables de représenter les intérêts des citoyens et assumer leur rôle de manière plus efficace. Pour faire preuve d'efficacité, le processus démocratique doit prendre en considération les préférences des électeurs dans les décisions politiques. C'est probablement la première tâche que le Maroc devrait assumer dans le cadre de son développement démocratique après les élections de 2007.

II- LE CONTEXTE ELECTORAL

La période préélectorale est décisive pour comprendre et évaluer dans quelle mesure les élections ont été démocratiques. L'évaluation exhaustive de toute élection doit tenir compte de tous les aspects du processus électoral à savoir : le cadre juridique, l'environnement politique avant et durant la campagne, les procédures de vote et de comptage de voix, la mise en tableaux des résultats, l'instruction et le règlement des plaintes et les conditions entourant la mise en œuvre des résultats des élections.

Durant les dix dernières années, le Maroc a connu d'importants changements vers plus d'ouverture politique et sociale dans le cadre d'une monarchie centralisée. Initiée durant les derniers jours du règne de Hassan II, après des décennies de pouvoir autoritaire, la politique de libéralisation a atteint sa vitesse de croisière après l'accession au trône du roi Mohammed VI en 1999. Les élections législatives de septembre 2002 ont été raisonnablement gérées dans la mesure où les autorités électorales ont approuvé pour la première fois la présence d'observateurs locaux, assurant l'accès aux médias à tous les partis politiques et lançant des programmes d'éducation des électeurs sponsorisés par le gouvernement. Ces élections ont été également marquées par l'amélioration de la participation des candidates féminines dans le champ politique à travers

l'établissement d'une liste nationale réservée aux femmes et approuvée par l'ensemble des partis. Cette initiative a augmenté de 2 à 35 le nombre des femmes parlementaires. L'ouverture du processus politique a favorisé la promotion des droits de la personne et mis en chantier les réformes économiques et sociales telles l'élaboration du Code de la Famille (*Moudawana*) et l'Instance Equité et Réconciliation. L'attention a également été accordée à d'autres réformes politiques qui avaient pour objectif de constituer un gouvernement responsable, investi d'un mandat clair et capable de s'unir autour d'un programme bien défini une fois en poste. En revanche, les élections de 2002 ont déçu par la désignation par le roi d'un premier ministre n'ayant pas d'appartenance politique. A la veille des prochaines élections, les acteurs politiques semblent croire que le roi entend désigner un cabinet de ministres ministre qui tiendra en considération les choix des électeurs.

Alors que le processus de démocratisation prenait sa vitesse de croisière au lendemain des élections de 2002, comme décrit plus amplement ci-dessous, certains événements récents ont ralenti cette avancée, faisant des élections 2007 une échéance d'autant plus importante pour déterminer dans quelle mesure le processus de démocratisation gagnera la confiance du peuple. Certains aspects spécifiques du contexte des élections législatives de 2007 sont traités ci-après.

La loi sur les partis politiques : Comme première étape de réforme politique au titre des élections de 2007, un processus constructif avec les partis politiques a donné naissance à une nouvelle loi sur les partis politiques en décembre 2005. La loi en question stipule les règles et les règlements qui visent à renforcer les partis politiques et les rendre moins centralisés et moins axés sur les personnes. Cette loi encourage aussi l'adoption de programmes clairement définis qui se fondent sur des idées et des politiques sociales, l'utilisation de mécanismes démocratiques internes pour promouvoir l'implication des membres du parti et l'exigence de la transparence dans les finances des partis. D'autres volets ont été abordés par cette loi, notamment le financement des partis par l'Etat, les critères élémentaires de reconnaissance par l'Etat, la formalisation des coalitions et la tenue obligatoire du congrès du parti tous les cinq ans.

Cette loi a été adoptée dans l'intention de rendre l'échiquier politique marocain plus gérable à travers le renforcement des partis. Il semble que c'est là un important facteur qui a contribué à la consolidation des partis et à un certain renouveau du leadership grâce à une démocratisation interne de plus en plus importante.

Le Code électoral : En 2002, le gouvernement marocain a officiellement parachevé la réforme des lois électorales en guise de préparation aux élections qui ont eu lieu la même année. Ce système est resté en vigueur, avec les

quelques légers amendements qui lui ont été apportés récemment. Le gouvernement marocain a opté pour un système électoral de représentation proportionnelle, avec des circonscriptions à plusieurs sièges, en remplacement de l'ancien système uninominal majoritaire à un tour, avec un seul siège par circonscription. En vertu de ce système, chaque parti intéressé par une circonscription donnée propose une liste de candidats dont le nombre est égal au nombre de sièges à pourvoir. Au scrutin, les électeurs expriment leurs préférences pour tel ou tel parti, plutôt que pour tel ou tel candidat. Le système marocain est un système de scrutin de liste fermée, c'est-à-dire que chaque parti détermine l'ordre dans lequel les candidats figurent sur la liste et, partant, l'ordre de leur élection. L'électeur peut sélectionner le parti qu'il préfère et non pas le candidat de la liste qu'il aimerait voir élu. Ces changements comprennent également l'adoption du bulletin de vote unique. Il s'agit en effet d'un pas positif qui a réduit les risques d'achat de voix. La représentation proportionnelle, telle qu'appliquée au Maroc, utilisant le principe du plus grand reste, rend très difficile pour les partis, pris individuellement, de gagner plus d'un siège par circonscription et augmente les chances de répartir les sièges du Parlement de manière relativement égale entre les grands partis.

Les révisions du Code électoral ont été finalisées au début de l'année 2007. Alors que ces révisions auraient pu permettre de rendre la représentation au sein du Parlement plus en phase avec le vote populaire, la version finale n'a pas trop mis l'accent sur le problème des partis qui ne sont pas capables de décrocher plus d'un siège dans une circonscription. Le Code a, en revanche, relevé de 3 à 6% le seuil requis pour pouvoir obtenir des sièges au Parlement. La proposition consistant à l'augmenter à 10% fut rejetée. Le changement du seuil n'aura probablement aucun effet sur la répartition des sièges au niveau des circonscriptions, mais pourrait affecter leur répartition au niveau de la liste nationale consacrée aux candidates féminines. En début 2007, un certain nombre d'ajustements ont également porté sur les circonscriptions, augmentant leur nombre à 95 et fixant à 5 le nombre maximum de candidats par circonscription. En même temps, la règle stipulant qu'un parti doit avoir recueilli 3% des votes en 2002 pour se présenter aux élections en 2007 a été rejeté par le Conseil constitutionnel. Ces changements n'ont pas eu d'effet sur le système tel qu'il est conçu: une répartition des sièges relativement égale parmi les principaux partis nonobstant la totalité des votes enregistrés.

La confiance dans le système de représentation proportionnelle prévu par la loi marocaine et le réaménagement de certaines circonscriptions électorales risque de résulter sur un Parlement où aucune majorité ne puisse se dégager. C'est ainsi que certains grands partis ne décrocheront que peu de sièges comparés au nombre de votes qu'ils auront recueillis quoiqu'il faille attendre l'annonce des résultats et la fin du processus électoral pour pouvoir se prononcer. On peut

cependant dire que le risque de décalage entre le nombre de voix recueillies et le nombre de sièges alloués demeure plus important que sous le système uninominal majoritaire à un tour en usage avant les élections de 2002 ou sous un système de représentation proportionnel sans restrictions.

Le pouvoir du Parlement risque de subir une balkanisation. Ces deux facteurs risquent de décrédibiliser le Parlement et les partis politiques aux yeux des masses. Compte tenu de ses problèmes éventuels, il serait utile pour les autorités marocaines de prendre toutes les dispositions nécessaires pour renforcer le Parlement élu afin d'instaurer la confiance dans les institutions politiques et dans le processus démocratique. Il serait également important pour les élus marocains d'assumer pleinement les responsabilités que leur confère la Constitution actuelle.

Inscription des électeurs : Des efforts louables ont été fournis par le gouvernement, la société civile et les partis politiques pour hausser le taux d'inscription afin de remédier au taux enregistré lors des élections précédentes. En effet, le taux de vote a tellement reculé lors des cinq dernières élections que seulement la moitié des électeurs est allé aux urnes ; de même que 17% de ces électeurs auraient mis des bulletins annulés. Même en 2003 lors des élections municipales, quand l'âge de voter a été ramené à 18 au lieu de 20 ans, la participation aux élections a chuté de plus de 20% par rapport aux six années précédentes. Le Ministère de l'Intérieur a lancé un processus d'inscription des nouveaux électeurs en avril et mai 2007, avec pour objectif d'inscrire 3 millions de nouveaux électeurs. Outre l'inscription en personne, les citoyens pouvaient envoyer un SMS en composant un numéro de téléphone donné afin de voir s'ils sont déjà inscrits sur les listes électorales et/ou s'ils ont besoin de s'y inscrire et où ils doivent le faire. Les organisations de la société civile se sont également impliquées pour augmenter le nombre des électeurs inscrits et encourager leur participation. Ainsi, 15.510.505 citoyens se sont inscrits sur les listes électorales, représentant un peu plus de 79% de la population apte à voter. Parmi ceux-là, 10% ont été nouvellement inscrits : une réalisation fortement louable. Les femmes constituent 48,7% de l'ensemble des électeurs inscrits. 80% des électeurs nouvellement inscrits ont moins de 34 ans et l'âge de 57% d'entre eux se situe entre 18 et 24 ans.

Par ailleurs, le Ministère de l'Intérieur aurait permis à chaque parti d'avoir des copies de CDs contenant les listes d'électeurs même si la loi ne l'exige pas. A ce propos, la plupart des partis ont informé la Délégation qu'ils ont passé en revue les listes et affirmé que même si elles contiennent quelques erreurs, les problèmes y afférents restent somme toute limités.

L'administration de l'opération électorale : Plusieurs démocraties transitionnelles ont choisi de faire appel à des commissions électorales indépendantes. Celle-ci présente l'avantage de rassurer le public sur l'impartialité de l'administration du processus électoral. Au Maroc, les opérations électorales sont administrées par le Ministère de l'Intérieur. Pour les prochaines élections, on a fait appel au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) en vue de superviser les efforts des observateurs locaux et internationaux.

Les préparations du Ministère de l'Intérieur pour le jour des élections semblent exhaustives. Les partis politiques dans leur diversité ont exprimé leur confiance quant au bon déroulement des procédures électorales dans les bureaux de vote. En revanche, les principales inquiétudes exprimées devant la Délégation concernent, outre le taux de participation, l'achat des voix, la possible confusion quant au rôle des observateurs et la transparence du comptage des voix.

Les règles de campagne : Un certain nombre de partis se sont dits inquiets de voir leurs adversaires s'adonner à l'achat des voix. Il semblerait que des incidents aient eu lieu dans ce sens. Les interlocuteurs de la Délégation se sont dits convaincus que les autorités entendent appliquer fermement les règles de campagne, y compris concernant l'achat des voix. Il est évidemment important que les autorités appliquent vigoureusement toutes les lois pertinentes envers tous les partis politiques sans distinction aucune. Il est également prévu d'interdire l'usage des ressources de l'Etat ou les institutions religieuses à des fins politiques. Ces interdictions doivent également être appliquées de manière impartiale.

Rôle des observateurs : La structure de l'administration des élections confère au Ministère de l'Intérieur un pouvoir d'administration générale et au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) une autorité d'observation. Le risque qui se présente cependant est que les agents électoraux internes peuvent être sujets à une confusion concernant le rôle, les droits et les responsabilités des observateurs locaux et internationaux. Jusqu'à présent, le Ministère de l'Intérieur n'a pas donné aux responsables électoraux des directives écrites sur la manière d'interagir avec les observateurs. De fait, c'est la première fois que des observateurs internationaux seront présents à des élections au Maroc. A ce titre, il convient de signaler que les autorités marocaines sont conscientes du fait que les observateurs locaux et internationaux jouent un rôle constructif dans le renforcement du processus démocratique. Mais pour permettre aux observateurs de s'acquitter de leur tâche de la manière la plus optimale et la plus positive, il est impératif que des instructions écrites soient adressées aux responsables des élections dans chaque bureau de vote sur les droits et les obligations des

observateurs, conformément aux principes stipulés dans la *Déclaration de principes pour l'Observation internationale d' Elections*.

L'observation internationale et l'observation locale se complètent. L'observation locale est un moyen supplémentaire et important qui vise à impliquer les citoyens dans le processus démocratique. On devrait permettre au réseau des observateurs locaux d'engager sur le terrain autant d'observateurs qualifiés et formés que nécessaire. Il est également important que les observateurs aussi bien locaux qu'internationaux soient entièrement informés sur leurs droits et obligations et qu'ils s'acquittent de leur tâche de manière professionnelle et impartiale tout au long du processus électoral.

La transparence du comptage des voix : Etant donné le mode selon lequel les votes sont comptés au Maroc et la formule complexe d'allocation des sièges, l'annonce des résultats risque de tarder même après la fermeture des bureaux de vote. Cependant, plus le retard est important, plus l'inquiétude du public monte concernant d'éventuelles fraudes et autres manipulations. L'expérience internationale montre que des efforts doivent être consentis pour annoncer les résultats le plus tôt possible. Il est important à ce titre que le comptage des voix soit complètement transparent à toutes les étapes pour les représentants des partis politiques et les observateurs locaux et internationaux. L'un des éléments importants de cette transparence est que le résultat final soit annoncé publiquement et le plus rapidement possible, reflétant ainsi non seulement les résultats au niveau national et au niveau des circonscriptions mais aussi les comptages pour chaque bureau de vote. Cela peut avoir des implications sur les procédures concernant la rétention des bulletins au niveau local.

La campagne des partis : Les deux semaines de campagne électorale officielle se situe entre le 25 août et le 6 septembre. Les candidats pourront s'inscrire officiellement du 17 au 24 août, sachant que certains partis ont déjà annoncé leurs candidats. Vu la dynamique politique actuelle, des indications claires montrent que la plupart des partis politiques reconnaissent qu'ils doivent répondre directement aux attentes des électeurs, se distinguer par des programmes clairs et s'engager de manière plus directe auprès des citoyens à travers le pays. Les partis politiques ont élaboré des programmes plus détaillés concernant des enjeux politiques spécifiques. Ils ont également revu à la hausse les activités de proximité et participé à des débats publics et à des forums politiques. Ces efforts représentent une coupure avec les approches adoptées lors des dernières élections dans lesquelles les campagnes étaient axées sur les candidats en tant qu'individus et fondées sur les relations personnelles.

Cependant, le financement des campagnes requiert des ressources substantielles. Par conséquent, il s'avère que dans certains cas les candidats sont moins choisis

sur la base de leur carrière au sein du parti ou de leur engagement envers ses principes que sur leur capacité à financer les campagnes. Dans ce sens, l'échiquier politique marocain ressemble à ceux des autres pays. Les partis politiques doivent, par ailleurs, relever le défi consistant à mettre en rapport les programmes nationaux avec les campagnes menées par les candidats à l'échelle locale. Il est important que l'immense travail qui est en train d'être accompli par les partis à l'échelle nationale - en plaçant des thèmes électoraux spécifiques au centre de la prochaine campagne- se reflète sur la période post-électorale. Compte tenu de la désaffection envers le système politique marocain, il sera, cependant, important que cela survienne. Si les parlementaires ne sont pas capables de montrer aux électeurs des réalisations concrètes durant leur prochain mandat de cinq ans, les électeurs vont non seulement abandonner les partis mais aussi tout le processus démocratique.

Le rôle de la femme : Les femmes ont réalisé des avancées remarquables lors des élections de 2002, dues essentiellement à l'accord passé entre les partis politiques de dédier une liste nationale aux femmes candidates. Il s'en est suivi que 30 des 325 sièges à pourvoir au Parlement sont allés automatiquement aux femmes. Cinq autres femmes ont été élues au niveau des circonscriptions. Le nombre de sièges ainsi occupé par les femmes est passé de deux à 35, faisant du Maroc l'un des pays de la région qui a le plus grand taux de représentativité féminine au Parlement. Autant dire qu'il s'agit d'un acquis de taille.

L'on fonde de grands espoirs sur l'extension de la liste nationale ou la mise en place d'autres mécanismes à même d'augmenter le nombre des Parlementaires femmes à un taux dépassant les 10%. Mais la dernière version du Code électoral ne donne pas aux femmes l'opportunité de rehausser leur représentation. Le *statu quo* est ainsi maintenu. Etant donné qu'aucun changement n'est survenu sur la liste nationale, des efforts supplémentaires ont été fournis par les associations féminines et par les femmes à l'intérieur des partis afin de promouvoir la représentation de la femme dans les listes des partis au niveau des circonscriptions et préparer les candidates afin de mener des campagnes plus efficaces et plus compétitives. Mais les résultats sont restés en deçà des espérances. Les associations féminines ont d'ailleurs indiqué que la liste nationale a peu incité les partis politiques à présenter des militantes qualifiées à la tête des listes locales des partis. La société marocaine tirera avantage en s'engageant dans un examen continu de l'impact des changements récents, afin de déterminer la meilleure manière de promouvoir à long terme la participation de la femme à la politique et revoir à la hausse sa représentation au Parlement.

Rôle de la société civile : les organisations de la société civile ont réagi aux ouvertures inédites opérées par le Roi en s'engageant plus activement sur les questions principales présentant un intérêt pour elles et en menant des

campagnes publiques d'informations relativement efficaces sur des questions spécifiques. La révision du Code de la Famille (*Moudawana*), à titre d'exemple, a offert aux organismes de la société civile l'occasion d'aller de l'avant et prouver leur aptitude à influencer sur la politique. De même, l'Instance Équité et Réconciliation a permis aux organismes civiques de se positionner comme intermédiaires entre les décideurs politiques et le public. À mesure que l'espace s'élargissait, les organismes civiques s'engageaient de plus en plus, et avec davantage de détermination, sur des questions plus sensibles, tels que la défense des droits de la personne et l'accès à l'information.

Cet effort se traduit aujourd'hui par l'engagement de la société civile dans la préparation des élections. En effet, les groupes de la société civile jouent un rôle avant-gardiste en matière de promotion de l'éducation électorale, condition essentielle pour ramener le nombre des bulletins annulés en dessous du taux exceptionnellement élevé de 17 % enregistré en 2002. Les efforts consentis par l'association « 2007 Daba » ainsi que par d'autres organisations locales, par exemple, ont déjà touché directement plus de 2 millions de citoyens dans toutes les régions du pays. De même, les spots publicitaires diffusés à la radio et la télévision par les groupes civiques ont atteint des millions de plus, et ceux-ci ont joué un rôle déterminant en stimulant le débat entre les partis sur des questions de campagne spécifiques. D'autant que les organismes de la société civile ont joint leurs efforts pour mettre en place un système d'observation interne des élections. A cet égard, les observateurs internes peuvent apporter un soutien précieux au processus électoral. Toutefois, comme nous l'avons signalé plus haut, il serait important que les responsables des élections soient entièrement informés des droits et des responsabilités des observateurs et que ceux-ci soient entièrement formés aussi bien sur ces questions que sur les procédures pertinentes relatives au jour des élections.

Rôle des médias : Le Maroc est parfois considéré comme « un oasis de liberté d'expression relative », comparée à ses voisins ainsi qu'aux autres pays arabes. La censure de la presse a d'abord été atténuée par le Roi Hassan II peu avant sa mort en 1999, et, à l'intronisation de son fils le Roi Mohammed VI, sur fond de promesses de changement démocratique, beaucoup d'espoirs ont été fondés sur la poursuite de la libéralisation. Certes, la liberté d'expression est garantie par la Constitution du Maroc, mais le Code de la presse interdit de critiquer l'Islam, le Roi et l'« intégrité territoriale » du Maroc, autrement dit sa souveraineté revendiquée sur le Sahara occidental. Les journalistes qui enfreignent cette loi risquent de lourdes peines d'emprisonnement et de fortes amendes.

À ce titre, on a assisté à des transgressions notoires de la liberté de la presse. Ainsi, en janvier 2007, Driss Ksikes et Sana al-Aji, respectivement rédacteur en chef et journaliste à l'hebdomadaire « Nichane » rédigé en arabe marocain, ont

été condamnés chacun à trois ans de prison avec sursis et à 9.000 \$US d'amende pour avoir publié un article de 10 pages sous le titre « Comment les Marocains rient de la religion, du sexe et de la politique ». Ils ont été également interdits de pratiquer le journalisme pendant deux mois, et pendant ce temps leur magazine et son site Web ont été également fermés. Pour sa part, Aboubakr Jamai, rédacteur en chef de l'hebdomadaire de langue française « Le Journal Hebdomadaire », a été condamné à une amende de 350.000 \$US en janvier 2007 pour des articles sur la question du Sahara occidental. Il a également été forcé de démissionner de son poste de directeur de publication et quitté le Maroc peu de temps après. Le 5 août 2007, le magazine hebdomadaire de langue française « Tel Quel » et son pendant arabophone « Nichane » ont été saisis par le gouvernement. Leur directeur, Ahmed Reda Benchemsi, a été accusé de « manquement au respect dû à la personne du roi et à la moralité publique » à cause d'un éditorial faisant une lecture analytique du dernier discours du Roi prononcé à l'occasion de la fête du Trône et d'un article intitulé « le sexe dans la culture islamique ». Benchemsi devra comparaître devant le tribunal le 24 août courant.

Néanmoins, aucune de ces questions n'a affecté directement la couverture des élections. La Délégation n'a entendu aucune allégation faisant état d'intimidation directe de la presse aux fins d'appuyer ou de s'opposer à aucun des différents candidats individuels ou partis, de même qu'aucun des plus grands partis ne s'est plaint à nous de l'absence de l'accès aux médias. Néanmoins, l'instabilité de l'environnement de la presse pourrait affecter le débat politique plus large et, par conséquent, entraver la réalisation d'un objectif autrement plus important, à savoir le renforcement du processus et institutions démocratiques.

En ce qui concerne l'accès aux médias pendant la campagne électorale, le temps de passage dans les médias publics sera imparti sur la base de la représentation actuelle au Parlement. En conséquence, les sept groupes Parlementaires des plus grands partis, qui se partageront à égalité 70 % du temps qui leur est consacré dans les médias, sont satisfaits de cette répartition, alors que les autres partis, plus petits, qui disposent de peu ou pas de sièges au Parlement et qui se partageront, à égalité aussi, les 30 % restants du temps ne le sont pas. Au moment où les différents pays adoptent différentes approches dans l'assignement du temps de passage dans les médias publics, la question principale qui se pose est de savoir si les partis bénéficient d'assez d'opportunités pour se présenter afin de permettre aux électeurs de faire un choix politique réfléchi et fondé. L'approche marocaine semble satisfaire cette condition et est tout à fait en conformité avec ce qui se pratique ailleurs. Elle a cet effet, voulue ou non, d'encourager les coalitions et les plus grands partis et de décourager la formation des petits partis. C'est là, à vrai dire, un problème auquel se trouvent confrontés tous les systèmes politiques.

▪ RECOMMANDATIONS

Dans l'esprit de la coopération internationale et des valeurs démocratiques que nous partageons, nous formulons, en toute déférence, les recommandations suivantes :

- 1- Les autorités marocaines devraient veiller à l'application, impartiale et équitable, de toutes les lois régissant les campagnes, y compris l'interdiction de l'achat de voix, l'interdiction de l'utilisation des ressources publiques ou des établissements religieux pour faire campagne, ainsi que des règlements régissant le financement des campagnes.
- 2- Les autorités marocaines devraient opérer le maximum d'ouverture dans les campagnes électorales et le libre échange d'idées dans la course aux élections. La couverture libre et totale du processus électoral et des questions politiques, de manière globale, par la presse écrite et audiovisuelle marocaine devrait être encouragée. Les actions susceptibles de décourager le discours politique devraient être évitées, avant et après les élections.
- 3- Les partis, tant au niveau national que régional, devraient compter sur leurs propres efforts pour gagner la fidélité des électeurs par des programmes centrés sur les grandes questions et sur l'approche de l'électeur. Les partis devraient particulièrement œuvrer pour encourager et exhorter leurs membres nouvellement élus à s'engager activement dans l'activité législative. Les parlementaires devraient être encouragés à assumer activement les missions qui leurs sont dévolues en vertu de la Constitution.
- 4- Des instructions claires et écrites devraient être données aux responsables des élections dans chaque bureau de vote local concernant la façon de se comporter avec les observateurs nationaux et internationaux. Ces instructions doivent répondre aux exigences mentionnées dans la *Déclaration de Principes pour l'Observation internationale d'Elections*, laquelle doit s'appliquer de la même manière à l'observateur local en matière de droits et d'obligations.
- 5- Les observateurs devraient avoir des lettres de créance universellement reconnues pour assurer l'accès libre aux bureaux de vote.
- 6- L'observation locale est un moyen important pour impliquer les électeurs dans le processus démocratique et améliorer leur confiance dans le processus politique. Aussi devrait-on permettre au réseau d'observateurs

locaux d'engager sur le terrain autant d'observateurs qualifiés et formés qu'il est nécessaire.

- 7- Les observateurs locaux et internationaux doivent être complètement informés sur leurs droits et obligations et s'acquitter de leur tâche de manière aussi professionnelle qu'impartiale.
- 8- Les résultats des élections doivent être annoncés le plus tôt possible, et les observateurs doivent avoir librement accès à l'opération de comptage et de mise en tableaux des résultats. Les résultats finaux doivent être publiés, immédiatement après leur mise en tableaux, y compris les résultats généraux et les résultats par bureaux de vote.
- 9- Le gouvernement, les partis politiques et la société civile doivent continuer leurs efforts visant à s'ouvrir sur les électeurs. Néanmoins, sur le long terme, l'intéressement du citoyen exige de grands efforts pour mettre plus en adéquation les préférences des électeurs, la représentation parlementaire et les résultats politiques.
- 10-Sur le long terme, les autorités marocaines devraient réfléchir aux changements juridiques qui pourraient améliorer cette situation, développer des partis politiques forts et efficaces au sein du Parlement et rendre les institutions politiques plus efficaces.
- 11-Les effets à long terme de la structure électorale relative à la participation de la femme devrait être étroitement contrôlée et évaluée, le but étant de déterminer les meilleurs moyens à même d'augmenter l'autonomisation politique des femmes ainsi que la représentation féminine au Parlement et au sommet des partis politiques.

La Délégation tient à remercier toutes les parties avec lesquelles elle a eu le plaisir de s'entretenir.

I. INFORMATIONS

Pour de plus amples informations, prière de contacter: à Rabat, M. Gérard Latulippe au +212 37 77 01 26/50; et à Washington, DC, M. Jeffrey England au +1 202 728 550.